

Réunion des instituteurs et institutrices dans la salle du couvent.

Réunion des jeunes gens de l'A. C. J. C.

7.30 heures. — Réunion des hommes dans la salle du collège.

Dimanche, 9.30 heures. — Messe pontificale en plein air ; sermon de circonstance.

11.30 heures. — Messe basse.

3 heures p. m. — Procession du Très Saint-Sacrement.

Illumination et feu d'artifice dans la soirée.

QUESTIONNAIRE

RELATIF AU CONGRES DE SAINTE-THERESE

Les réponses données aux questions suivantes feront l'objet d'un compte rendu présenté à la réunion sacerdotale.

1.—Depuis les derniers décrets de Pie X sur la communion y a-t-il dans votre paroisse plus d'assistance :

a) A la messe sur semaine ?

b) Au salut du Très Saint-Sacrement le dimanche, ou à l'occasion des exercices du carême, du mois de Marie ?

c) A l'adoration les jours d'exposition du Très Saint-Sacrement ?

2.—Constatez-vous un plus grand nombre de *communiant*s le dimanche et même la semaine ?

3.—Avez-vous constaté que la dévotion à l'Eucharistie ait exercé une influence salutaire sur le bon esprit de la paroisse en général et sur la moralité des enfants en particulier ? Signaler quelques faits particuliers, s'il y en a.